

République Française			COMMUNE DE SOLUTRÉ-POUILLY
Département de Saône et Loire			Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRÉ-POUILLY
Arrondissement de Mâcon			
OBJET :	Arrêté de voirie pour le Grand Site de France Solutré-Pouilly - Vergisson. Après-midi initiation à la draisienne et au vélo pour les 3-9 ans, le Mardi 14 Avril 2026 de 14h à 17h00, Rue Fernand Bucchianeri (de la Maison du Grand Site au terrain de pétanque).		

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande transmise le 27 février 2026 par la Maison du Grand Site, 280, Rue Fernand Bucchianeri, représenté par Mme Solène BARTHOMEUF pour une après-midi initiation à la draisienne et au vélo pour les 3-9 ans, le Mardi 14 Avril 2026 de 14h00 à 17h00, Rue Fernand Bucchianeri (de la Maison du Grand Site au terrain de pétanque) à Solutré-Pouilly.
- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne réalisation, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter l'après-midi initiation à la draisienne et au vélo pour les 3-9 ans le Mardi 14 Avril 2026 de 14h00 à 17h00.

ARTICLE 2 : Circulation.

La rue Fernand Bucchianeri sera barrée en partie à la circulation de tous véhicules (du 280, rue Fernand Bucchianeri jusqu'au terrain de pétanque).

ARTICLE 3 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée de l'initiation.

ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 5 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par la Mairie pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY
Le 12 Mars 2026
Le Maire,
Alban VOSSION



